



Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap  
Boulevard Bischoffsheimlaan 26 - 1000 Bruxelles  
T 02 205 68 86 | [@brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels) |  
Web [Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap](http://conseil.bruxellois.des.personnes.en.situation.de.handicap)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INCLUSION ET RESPECT DES DROITS : RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DES NATIONS UNIES

**BRUXELLES, Belgique - 3 décembre 2024** : En cette journée internationale des personnes en situation de handicap, le Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap (CPH) rappelle l'importance de promouvoir l'inclusion, l'autonomie et le respect des droits des personnes en situation de handicap.

Le Conseil des personnes en situation de handicap appelle le Gouvernement et les Parlementaires bruxellois à s'engager concrètement et sans délai en faveur des droits des personnes en situation de handicap. Pour donner suite aux récentes recommandations de septembre 2024 émises par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, il est urgent de corriger les carences observées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en Belgique et plus particulièrement en région de Bruxelles-Capitale. Ces recommandations, alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, tracent un cap clair : bâtir une société véritablement inclusive et équitable pour tous.

La mise en œuvre du handistreaming, une approche visant à intégrer systématiquement la perspective des droits des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques publiques, est aujourd'hui une nécessité. C'est en plaçant cette approche au cœur de l'action gouvernementale que la Belgique pourra honorer ses engagements internationaux et répondre aux besoins réels de ses citoyens les plus vulnérables.

Une société inclusive se reconnaît à sa capacité à garantir le respect de la dignité et des droits fondamentaux de chacun, et il est désormais temps pour le Gouvernement d'agir pour en faire une réalité concrète.

Le CPH est convaincu que des actions immédiates peuvent et doivent être entreprises pour faire bouger les lignes. L'inclusion est une démarche ambitieuse mais réalisable, et le Conseil appelle le Gouvernement à s'engager sur la voie de l'égalité des chances !

Dans les prochains mois, le CPH rédigera un avis de début de législature avec ses recommandations, en rappelant les engagements à prendre pour une société inclusive. Le CPH reste déterminé à travailler en étroite collaboration avec les responsables politiques, et encourage toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour faire de l'égalité des droits une réalité en Belgique.

## **Des priorités et actions recommandées pour une société inclusive**

### **1. Harmoniser les politiques et législations pour l'égalité des droits (ODD 10, 16)**

Les politiques relatives au handicap en Belgique et à Bruxelles restent fragmentées entre niveaux de pouvoir, engendrant des incohérences et limitant l'accès aux droits.

**Action : Instaurer une législation coordonnée ainsi qu'un point d'information centralisé garantissant aux personnes en situation de handicap les mêmes droits et ce quel que soit leur rôle linguistique.**

### **2. Assurer une participation active et la consultation des personnes en situation de handicap (ODD 16)**

La voix des personnes en situation de handicap doit être intégrée dès les premières étapes des décisions législatives et réglementaires.

**Action : Allouer des moyens financiers, humains et techniques pour une participation active des personnes en situation de handicap dans les processus décisionnels.**

### **3. Lutter activement contre les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap (ODD 10)**

Les personnes en situation de handicap font face à de nombreux stéréotypes et préjugés qui les empêchent de mener leur vie telle qu'elles le souhaiteraient. Elles sont souvent perçues comme un « groupe à part » et cela peut déboucher sur de la discrimination.

**Action : sensibiliser et former les professionnels (agents publics, employeurs, enseignants, architectes, ...) aux droits des personnes en situation de handicap et lancer des campagnes de sensibilisation à l'attention du grand public pour éradiquer les stéréotypes.**

### **4. Accessibilité universelle des infrastructures (ODD 11)**

Les infrastructures doivent devenir pleinement accessibles, incluant services publics, transports et lieux de vie.

**Action : Etablir une législation imposant une mise en accessibilité progressive de toutes les infrastructures accueillant du public et des travailleurs et ce que le bâtiment soit existant, neuf, qu'il subisse ou non des travaux.**

### **5. Promouvoir l'inclusion professionnelle (ODD 8)**

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est encore alarmant, particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale.

**Actions :**

- **Etablir un état des lieux et un plan d'action global et transversal, visant entre autres, à implémenter le handistreaming ;**
- **Développer et renforcer l'accompagnement global des chercheurs d'emploi et des travailleurs en situation de handicap ;**
- **Evaluer et renforcer les aides à l'emploi et au maintien à l'emploi.**

## **6. Droits des enfants et des femmes en situation de handicap (ODD 4, 5)**

Les enfants et les femmes en situation de handicap font face à des défis particuliers en matière de santé, d'éducation et de soutien.

***Action : Tenir compte de la spécificité de femmes et des enfants en situation de handicap tout d'abord en ayant une vision claire de la situation notamment grâce à des données statistiques et dans un second temps, en mettant en place des plans d'actions adaptés à leurs besoins et réalités de façon à améliorer les services éducatifs et de santé.***

## **7. Formation professionnelle des personnes en situation de handicap**

La formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles reste insuffisamment inclusive, avec des obstacles tant dans l'accès aux formations qu'au suivi adapté aux besoins spécifiques. Le CPH recommande d'intégrer l'inclusion dès l'éducation de base, pour préparer et sensibiliser dès le plus jeune âge. En outre, des parcours de formation continue adaptés et des soutiens en entreprise devraient être proposés tout au long de la vie, afin de renforcer l'autonomie professionnelle, de favoriser l'emploi durable et de contribuer pleinement à une société inclusive.

**Actions :**

- ***Rendre les formations plus inclusives en intégrant systématiquement des aménagements raisonnables ;***
- ***Assurer un équilibre entre formations spécifiques et inclusives, en maintenant les financements pour ces deux options ;***
- ***Permettre un choix qualitatif aux personnes handicapées en soutenant à la fois l'offre spécifique et l'offre ordinaire.***

## **Appel à l'Action : Construire une société inclusive pour 2030**

Pour atteindre les ODD et répondre aux recommandations internationales, **le CPH propose des actions concrètes dès maintenant :**

- Lancer une campagne de sensibilisation pour transformer les perceptions sociétales sur le handicap ;
- Consulter activement les organisations représentatives des personnes en situation de handicap, via notamment les conseils consultatifs, lors de l'élaboration de chaque projet législatif ou réglementaire ;
- Mesurer à l'aide d'indicateurs et publier les progrès en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Développer des politiques ambitieuses pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap, en intégrant un accompagnement personnalisé, des budgets dédiés et des aides financières pour l'adaptation des postes de travail ;
- Garantir l'accessibilité de la communication, de l'information et des outils numériques pour assurer l'accès aux informations et services en ligne pour notamment les personnes avec des déficiences visuelles, auditives et intellectuelles ;

- Rédiger et implémenter la réglementation, qui doit s'accompagner des investissements nécessaires afin d'aider à rendre les infrastructures accessibles à tous et ainsi accompagner et soutenir l'adaptation des bâtiments publics et ouverts publics, les transports.

Le Conseil des personnes en situation de handicap lance aujourd'hui un appel fort et déterminé : **il est temps de bâtir un avenir inclusif pour les personnes en situation de handicap en Belgique**. Le respect des engagements internationaux en matière de droits humains ne peut être reporté.

Le CPH demande aux responsables politiques de mettre en œuvre ces recommandations sans tarder afin de garantir à chacun un accès égal à tous les aspects de la vie sociale, économique et culturelle : **chaque citoyen mérite une société où l'égalité des droits est une réalité**.

Le CPH est un Conseil consultatif composé de membres de la société civile, de la COCOF, la COCOM, de la VGC et d'UNIA. Les missions du CPH sont :

- Favoriser le handistreaming en Région de Bruxelles-Capitale tout en veillant à éliminer toute forme de discrimination directe et indirecte vécue par les personnes en situation de handicap ;
- Formuler des avis ou des recommandations, sur toute question relative à l'inclusion des personnes en situation de handicap en Région de Bruxelles-Capitale, de sa propre initiative ou à la demande d'un ministre ou Secrétaire d'Etat du Gouvernement, du Collège de la Commission communautaire flamande, du Collège de la Commission communautaire française, du Collège réuni de la Commission communautaire commune, dans la mesure où cette demande relève de leurs compétences ;
- Formuler un avis au début de la législature et en fin de législature en ce qui concerne les objectifs stratégiques du Gouvernement, du Collège et du Collège réuni ;
- Suivre la thématique, également à d'autres niveaux de pouvoir, pour autant que cela ait un impact sur la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Rendre un avis sur les plans d'action d'intégration de l'égalité des chances rédigés par le Gouvernement, Collège et Collège réuni afin de mettre en œuvre une perspective intersectionnelle.

## Contact presse

Stéphanie HERMAN - Présidente

[brupartners@brupartners.brussels](mailto:brupartners@brupartners.brussels)

T 0475/206.224